

3DMZ

Société par actions simplifiée au capital de 1.109.160 euros

Siège Social : 7 impasse de la Chaîne, ZAC de Beuzon

49000 ECOUFLANT

982 344 939 R.C.S. ANGERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a long horizontal stroke.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

SAS 3DMZ
7, impasse de la Chaîne, ZAC de Beuzon
49000 - ECOUFLANT

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société « 3DMZ »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 9 décembre 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « 3DMZ » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-57 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 3.090.835 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres de participation » de l'Annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des approches retenues par votre société, nous avons été conduits à examiner la méthode d'évaluation des titres détenus par la société. Nous avons par ailleurs vérifié que la note « Titres de participation » de l'Annexe donne une information appropriée.

Ces travaux n'ont pas révélé d'élément de nature à remettre en cause l'évaluation de ces participations et l'information donnée en Annexe.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-57 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

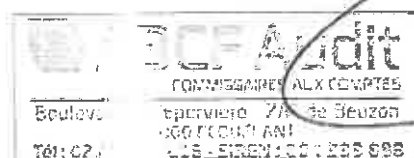
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-57 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ECOUFLANT, le 26 juin 2026



P/ SAS A3CF Audit

Médéric CHADAIGNE

Commissaire aux comptes - Associé

Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-57 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	45 766	6 544	39 222	15 372
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	3 090 835		3 090 835	3 090 835
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	750		750	750
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 137 351	6 544	3 130 807	3 106 956
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 885		1 885	2 731
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	94 584		94 584	120 000
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	155 934		155 934	2 628 804
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	138 717		138 717	290 150
	Total de l'actif circulant (IV)	391 121		391 121	416 313
	Frais d'émission des emprunts (V)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		3 528 471	6 544	3 521 927	3 523 269

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an



124 182

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-05		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 109 160)	1 109 160	1 109 160
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	31 239	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	353 533	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	456 608	624 772
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 950 540	1 733 932
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 462 831	1 649 198
	Emprunts et dettes financières divers (2)	64 120	64 120
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 884	8 921
	Dettes fiscales et sociales	36 552	67 099
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	1 571 387	1 789 338
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	3 521 927	3 523 269
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		456 608,44	624 771,56
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		377 890	408 437
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons Intracommunautaires	12 mois	13 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	439 320		439 320	630 471
	Montant net du chiffre d'affaires	439 320		439 320	630 471
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			14	7
Total des produits d'exploitation				439 334	630 478
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			47 862	88 998
	Impôts, taxes et versements assimilés			11 641	15 725
	Salaires			272 153	366 821
	Cotisations sociales			107 267	142 805
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 389	155
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			2	1
Total des charges d'exploitation				445 313	614 504
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				(5 979)	15 975
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 979)	15 975
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	515 000	670 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		4 168
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	7 038	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		522 038	674 168
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	59 451	66 331
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		59 451	66 331
RESULTAT FINANCIER		462 588	607 837
RESULTAT COURANT avant impôts		456 608	623 812
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			(960)
Total des produits		961 373	1 304 647
Total des charges		504 764	679 875
RESULTAT DE L'EXERCICE		456 608	624 772
(2) dont produits concernant les entités liées		7 038	
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

ANJOU
COMPTABILITE
GESTION

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 521 927 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 961 373 euros** et un total **charges de 504 764 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 456 608 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté. La méthode de présentation des comptes a été modifiée conformément à la réforme du PCG.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANJOU COMPTABILITE
SAS 3DMZ

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition.

À la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire des titres devient inférieure à leur valeur comptable.

Cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction de la part des capitaux propres détenue, de la rentabilité de l'entreprise détenue, et des perspectives d'évolution.

En cas de reprise de valeur, la provision est reprise partiellement ou en totalité.

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le Plan comptable général. Les comptes annuels au 31 décembre 2025 sont établis conformément à ce nouveau référentiel, notamment en ce qui concerne les modèles de bilan et de compte de résultat, la définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique des transferts de charges.

Ce changement de réglementation constitue un changement de réglementation comptable. Il est appliqué de manière prospective, conformément aux dispositions transitoires.

Les principaux impacts de l'application du règlement ANC n° 2022-06 sur les états financiers de la société sont les suivants :

– reclassement de certains postes du bilan et du compte de résultat, sans effet sur le total du

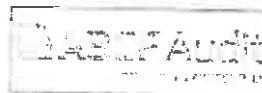
CAE 3DMZ

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

bilan ni sur le résultat net ;

- nouvelle présentation du résultat exceptionnel, désormais limité aux éléments directement liés à des événements majeurs et inhabituels ainsi qu'à certains éléments d'origine fiscale ;
- suppression des transferts de charges, les charges concernées étant désormais comptabilisées directement dans les rubriques appropriées



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	15 527		28 990			44 517
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			1 249			1 249
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 527		30 239			45 766
FINANCIERES	Participations	3 090 835					3 090 835
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	750					750
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 091 585					3 091 585
TOTAL		3 107 112		30 239			3 137 351

31/12/2025

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres. Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport			155	6 343		6 498
Matériel de bureau, mobilier				46		46
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			155	6 389		6 544
TOTAL			155	6 389		6 544

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	750	750	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	94 584	94 584	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	27	27	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 546	3 546	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 301	1 301	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	151 060	151 060	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		251 268	251 268	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	54 382	54 382		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 408 449	214 952	941 315	252 181
	Emprunts et dettes financières divers	64 120	64 120		
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 884	7 884		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 440	8 440		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 208	22 208		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 903	5 903		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 571 387	377 890	941 315	252 181
Emprunts souscrits en cours d'exercice		28 442			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		203 557			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

PREMIUM

1 934 156

100,00

409 619

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

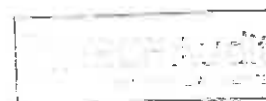
- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		66 736
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	<i>54 382</i>	54 382
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS - FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>7 809</i>	7 809
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>4 545</i>	4 545



3DMZ

Société par actions simplifiée au capital de 1.109.160 euros

Siège Social : 7 impasse de la Chaîne, ZAC de Beuzon

49000 ECOUFLANT

982 344 939 R.C.S. ANGERS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Certifiés conformes

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes, positioned below a horizontal line.

Situation au : 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

***SAS 3DMZ
HOLDING
7 Impasse de la Chaîne Zac de
49000 ECOUFLANT***

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 23/05/2025 , nous avons effectué une mission de Présentation des Comptes Annuels de l'entreprise SAS 3DMZ relatifs à la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 3 521 927 euros

Chiffre d'affaires : 439 320 euros

Résultat net comptable : 456 608 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Ste Gemmes sur Loire,
Le 31 Mars 2026

Stéphane DRAPEAU
Expert-Comptable
Gérant

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	45 766	6 544	39 222	15 372
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	3 090 835		3 090 835	3 090 835
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	750		750	750
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 137 351	6 544	3 130 807	3 106 956
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 885		1 885	2 731
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	94 584		94 584	120 000
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	155 934		155 934	2 628
	Charges constatées d'avance				804
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	138 717		138 717	290 150
	Total de l'actif circulant (IV)	391 121		391 121	416 313
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	3 528 471	6 544	3 521 927	3 523 269
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				750	750
(2) dont créances à moins d'un an				251 268	124 182

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé)	1 109 160	1 109 160
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	31 239	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	353 533	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	456 608	624 772
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 950 540	1 733 932
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 462 831	1 649 198
	Emprunts et dettes financières divers (2)	64 120	64 120
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 884	8 921
	Dettes fiscales et sociales	36 552	67 099
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	1 571 387	1 789 338
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	3 521 927	3 523 269
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	456 608,44	624 771,56
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	377 890	408 437
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	13 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	439 320		439 320	630 471
	Montant net du chiffre d'affaires	439 320		439 320	630 471
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			14	7
Total des produits d'exploitation				439 334	630 478
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			47 862	88 998
	Impôts, taxes et versements assimilés			11 641	15 725
	Salaires			272 153	366 821
	Cotisations sociales			107 267	142 805
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 389	155
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			2	1
Total des charges d'exploitation				445 313	614 504
RES ULTAT D'EXPLOITATION				(5 979)	15 975
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-05

RES ULTAT D'EXPLOITATION		(5 979)	15 975
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	515 000	670 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		4 168
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	7 038	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		522 038	674 168
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	59 451	66 331
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		59 451	66 331
RES ULTAT FINANCIER		462 588	607 837
RES ULTAT COURANT avant impôts		456 608	623 812
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RES ULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			(960)
Total des produits		961 373	1 304 647
Total des charges		504 764	679 875
RES ULTAT DE L'EXERCICE		456 608	624 772
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

***SAS 3DMZ
HOLDING
7 Impasse de la Chaîne Zac de
49000 ECOUFLANT***

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 521 927** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **961 373** euros et un total **charges** de **504 764** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **456 608** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté. La méthode de présentation des comptes a été modifiée conformément à la réforme du PCG.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition.

À la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire des titres devient inférieure à leur valeur comptable.

Cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction de la part des capitaux propres détenue, de la rentabilité de l'entreprise détenue, et des perspectives d'évolution.

En cas de reprise de valeur, la provision est reprise partiellement ou en totalité.

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le Plan comptable général. Les comptes annuels au 31 décembre 2025 sont établis conformément à ce nouveau référentiel, notamment en ce qui concerne les modèles de bilan et de compte de résultat, la définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique des transferts de charges.

Ce changement de réglementation constitue un changement de réglementation comptable. Il est appliqué de manière prospective, conformément aux dispositions transitoires.

Les principaux impacts de l'application du règlement ANC n° 2022-06 sur les états financiers de la société sont les suivants :

– reclassement de certains postes du bilan et du compte de résultat, sans effet sur le total du

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

bilan ni sur le résultat net ;

- nouvelle présentation du résultat exceptionnel, désormais limité aux éléments directement liés à des événements majeurs et inhabituels ainsi qu'à certains éléments d'origine fiscale ;
- suppression des transferts de charges, les charges concernées étant désormais comptabilisées directement dans les rubriques appropriées

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport	15 527		28 990		44 517
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			1 249		1 249
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 527		30 239		45 766
FINANCIERES	Participations	3 090 835				3 090 835
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	750				750
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 091 585				3 091 585
TOTAL		3 107 112		30 239		3 137 351

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport	155	6 343		6 498	
	Matériel de bureau, mobilier		46		46	
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	155	6 389		6 544	
TOTAL		155	6 389		6 544	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	750	750	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	94 584	94 584	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	27	27	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 546	3 546	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 301	1 301	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	151 060	151 060	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		251 268	251 268	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	54 382	54 382		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 408 449	214 952	941 315	252 181
	Emprunts et dettes financières divers	64 120	64 120		
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 884	7 884		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 440	8 440		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 208	22 208		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 903	5 903		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 571 387	377 890	941 315	252 181
Emprunts souscrits en cours d'exercice		28 442			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		203 557			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
31/12/2025				
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
PREMIUM		1 934 156	100,00	409 619
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		66 736
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	54 382	54 382
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS - FACTURES NON PARVENUES</i>	7 809	7 809
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	4 545	4 545

3DMZ
Société par actions simplifiée au capital de 1.109.160 euros
Siège Social : 7 impasse de la Chaîne, ZAC de Beuzon
49000 ECOUFLANT
982 344 939 R.C.S. ANGERS
(la "**Société**")

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, dont elle constate l'existence et qui s'élève à la somme de 456.608 euros comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| - au poste comptable « réserve légale » à concurrence de : | 22.831 € |
| qui est ainsi porté à 54.070 euros | |
|
 | |
| - à la distribution de dividendes aux associés à concurrence de : | 240.000 € |
|
 | |
| - le solde, soit la somme de | 193.777 € |
| au poste comptable « autres réserves ». | |

L'assemblée générale acte que les distributions perçues par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, peuvent sur option, expresse et irrévocable, être soumises au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans cette hypothèse, les dividendes perçus sont pris en compte dans le revenu net global. Les revenus mobiliers inclus dans l'assiette du revenu global sont retenus pour leur montant net. Dans ce cadre, les dividendes perçus sont éligibles à l'abattement de 40% visé à l'article 158,3.2° du Code général des impôts. Les revenus mobiliers sont ainsi réduits, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, de cet abattement égal à 40 % du montant brut perçu.

Sont également déductibles du montant des revenus mobiliers les dépenses engagées pour l'acquisition ou la conservation des revenus. Une fraction de la CSG est par ailleurs déductible. Les distributions sont par ailleurs soumises aux prélèvements sociaux au taux global de 18,6 %.

A défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, les distributions perçues par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumises de plein droit au prélèvement forfaitaire unique de 31,4 % (le « **PFU** ») consistant en une imposition à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire unique de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6 %. Le PFU est assis sur le montant brut des revenus. L'abattement de 40 % sur les dividendes d'actions et revenus assimilés n'est pas applicable.

De même, les dépenses engagées pour l'acquisition ou la conservation des revenus ne sont pas déductibles. La CSG n'est pas non plus déductible.

Ceci exposé, les distributions perçues par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont, en tout état de cause, soumises au prélèvement forfaitaire obligatoire égal à 12,8 % du montant du dividende brut voté, qui doit être précompté par la société distributrice, qui n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu dû selon les modalités indiquées ci-dessus, mais qui s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû comme un crédit d'impôt et dont l'excédent non imputé sur l'impôt dû sera restitué. Toutefois, la société distributrice est autorisée à ne pas précompter ce prélèvement pour les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) et à 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) et qui en font la demande à la société avant le 30 novembre de l'année précédant l'année de paiement du dividende en lui adressant une attestation sur l'honneur que son revenu fiscal de référence est inférieur aux seuils précités.

Les prélèvements sociaux dus au taux de 18,6 % sur les distributions versées aux associés personnes physiques sont également en toute hypothèse retenus puis payés par la société distributrice.

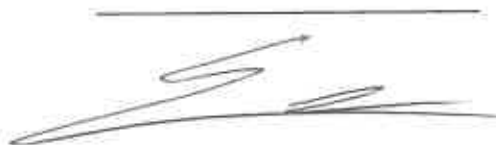
Pour le respect des dispositions légales, il est précisé qu'en l'absence de distribution de revenus d'autre nature, le montant des revenus éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, sous réserve de l'assujettissement du bénéficiaire à l'impôt sur le revenu et de l'exercice par lui de l'option pour l'application du barème progressif, s'élève à 240.000 €, tandis que le montant des revenus distribués non éligibles audit abattement est nul.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre du premier exercice clos le 31 décembre 2024 se sont élevés à 240.000 euros et qu'en l'absence de distribution de revenus d'autre nature, le montant des revenus éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts en matière d'impôt sur le revenu, sous réserve du régime fiscal du bénéficiaire, s'est élevé à 240.000 €, tandis que le montant des revenus distribués non éligibles audit abattement était nul.

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale des associés du 30 juin 2026.

Certifié conforme

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'Certifié conforme'.